

gDTC - Demande #5715

Limiter l'accès à des fonctionnalités gDTC à des conditions supplémentaires

15/12/2021 17:39 - Frédéric Couchet

Statut:	Confirmé	Début:	15/12/2021
Priorité:	Normale	Echéance:	
Assigné à:		% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
On a eu récemment des adhésions faites pour relayer du porn.			
Les faits :			
mardi 30 novembre 2021 on a reçu quatre « demandes d'adhésion », je mets entre guillemets car en fait ce sont visiblement des sites de porn qui :			
<ul style="list-style-type: none">• remplissent le formulaire de demande d'adhésion https://www.april.org/adherer• notre système valide automatiquement l'adhésion (même sans paiement immédiat car des personnes peuvent vouloir payer plus tard par chèque ou autre			
- le site de porn remplit alors la partie trombinoscope de sa fiche membre et le contenu apparaît sur le trombinoscope public https://april.org/trombinoscope.php			
Pour éviter cela, une solution serait de de mettre en place une procédure permettant vérifier les demandes d'adhésion préalablement à leur publication sur le site de l'April pour éviter ces désagréments.			
C'était le cas pendant longtemps.			
Mais en fait, avec la généralisation du paiement en ligne, on s'est rendu compte que les personnes s'attendent à pouvoir payer directement leur cotisation. Comme elles le feraient pour un achat en ligne. Ainsi, toute la procédure (demande d'adhésion et paiement) peut se faire en une fois pour la personne. On sait bien que si on fait en deux étapes on risque d'avoir de la perte sur les paiements.			
Par contre, on pourrait peut-être limiter l'accès à certaines fonctionnalités (comme par exemple le droit de mettre en ligne une fiche dans le trombinoscope) à des conditions supplémentaires :			
<ul style="list-style-type: none">• paiement de la cotisation (mais bon, pour contourner il suffirait que la boîte de porn paye 10 €)			
ou			
<ul style="list-style-type: none">• donner le droit qu'au bout de quelques jours ou d'un mois			

Historique

#1 - 13/03/2023 17:52 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Nouveau à Confirmé

Pas sûr que la boîte de porn s'amuse à payer 10€ de cotisation. ;-)

Sinon oui, bonne idée, conditionner la parution dans le trombino à une cotisation encaissée au moins.

#2 - 07/07/2023 14:33 - Isabella Vanni

Benjamin Drieu a écrit :

Pas sûr que la boîte de porn s'amuse à payer 10€ de cotisation. ;-)

Sinon oui, bonne idée, conditionner la parution dans le trombino à une cotisation encaissée au moins.

On a déjà eu le cas de boîtes qui ont payé la première cotisation juste pour se faire de la pub pas chère sur notre trombi. C'est rare, mais ça arrive.